

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

30 Août. — Mort du contre-amiral Merteaux-Ponty, commandant en chef de la division navale de Tunisie, qui organisa les travaux de défense de Bizerte et notre marine, dans les eaux tunisiennes.

31 Août. — Arrivée à Londres des généraux Botha, Dewet et Delarey, qui refusent de faire aucune déclaration relativement à leurs projets et à la durée de leur séjour en Angleterre.

1^{er} Septembre. — Un important mouvement diplomatique est publié à l'officiel.

2 Septembre. — On signale de la Martinique une nouvelle éruption du Mont Pelé, ayant causé la mort d'un millier de personnes et plusieurs centaines de blessés.

— Après des débats assez mouvementés, devant le Conseil de guerre du Mans, le soldat Voisin, condamné aux travaux forcés à perpétuité, puis gracié après sept ans de séjour au bagne, est reconnu innocent par cinq voix contre deux.

3 Septembre. — Le général André, ministre de la guerre, accompagné du capitaine d'infanterie coloniale Steif, son officier d'ordonnance, rend visite au Chah de Perse.

4 Septembre. — Un livre bleu publie

des statistiques sur les troupes envoyées pendant la guerre dans l'Afrique du Sud. Le nombre des troupes levées ou envoyées depuis le 1^{er} Août 1899 au 31 Mai 1902 a été de 448.435 hommes. Le « déchet » a été de 5.774 tués, 22.839 blessés et 16.168 morts à la suite de blessures ou de maladies.

5 Septembre. — Le lieutenant-colonel de Sain-Remy est appelé à comparaître devant le Conseil de guerre de Nantes pour refus d'obéissance et pour refus d'obtempérer aux réquisitions de l'autorité civile. Le Conseil écartant le premier chef et retenant le second, condamne le lieutenant-colonel à un jour de prison.

CHRONIQUE LOCALE

MONTGÉ

Voulant suivre l'exemple que leur donnaient leurs maris, les femmes Chevance, 58 ans, ménagère, et Costelle, 35 ans, cultivatrice, se prenaient de querelle le 27 août dernier, vers 7 h. 1/2 du matin.

Alors que Mme Costelle se trouvait au puits afin d'y puiser un seau d'eau la femme Chevance intervint et s'opposa à ce que la première tirât de l'eau elle alla même jusqu'à vider le seau et

à porter un coup de chaîne du puits à la figure de sa voisine qu'elle blessa à la joue droite.

En effet, la veille, les deux maris des femmes précédentes avaient eu une vive altercation et c'est probablement pour ce motif que la dispute a éclaté.

Les deux familles vivent en mésintelligence.

(Publié par)

VINANTES

Au sujet d'une discussion entre Charles Léger, charretier et Pierre Dariès, bouvier, tous deux au service de M. Duflocq, cultivateur et maire de Vinantes, le sieur Émile Lobin voulut intervenir, mais la fille Louise-Juliette Ladeveze, manouvrière, à Montgé, qui vit en concubinage avec Dariès vint auprès de lui avec une fourche en lui disant : « Avant 8 jours, je vous flanquerai ma fourche dans le ventre. »

Voulant mettre ce projet à exécution Dariès, sa concubine et le sieur Pierre Tranjean, de Montgé, se mirent à la poursuite de Lobin, munis d'un croc, d'une fourche et d'une gaule, Lobin, qui n'en menait pas large ne dut son salut qu'à la fuite.

Le lendemain, nos mêmes individus en état d'ivresse, portaient des coups de poing et des coups de bâton à un sieur Auguste Stockmann qui comme Lobin, peu satisfait de cette manière de procéder a porté plainte contre ses irascibles compagnons de travail.

(La Brie)

BARON

Mardi dernier, vers 4 heures de l'après-midi M. Petit, notaire à Baron, venait à Senlis en voiture, accompagné de sa femme.

A la sortie de Montlévêque, près de l'avenue de la Victoire, le cheval prit peur et se jeta contre le talus de

la route ; Mme Petit heurta violemment du visage et du coude un arbre qui se trouvait là.

Conduite à Senlis, les premiers soins lui furent donnés par un médecin.

Malgré un état de grossesse assez avancé, la malade se trouve actuellement aussi bien que possible.

MORTEFONTAINE

L'Administration des Télégraphes va faire procéder à l'établissement de la ligne électrique destinée à constituer le réseau téléphonique de Mortefontaine.

Un tracé de cette ligne, indiquant les propriétés privées où il doit être placé des supports est resté pendant trois jours, à partir du 1^{er} septembre à la mairie de Mortefontaine, où les intéressés ont pu en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

PLAILLY

Le jeune Alphonse Relier, de Silly-le-Long, ayant trouvé une montre sur la place publique, le 26 août, s'est empressé de la rapporter chez son oncle, M. Gilles, où il est en vacances, et où le propriétaire est rentré en sa possession.

Nous félicitons cet enfant de son acte de probité.

LAGNY

Nous apprenons le prochain mariage de M. Léon Bellé, rédacteur au *Journal de Seine-et-Marne*, avec Mme Yve G. Welley, de Lagny.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux aux futurs époux.



Enseignement Primaire

Un arrêté préfectoral portant sur le personnel enseignant signale les changements suivants dans la région de Dammartin :

Dammartin. — Mlle Agnès Ratier est appelée à l'école de filles de Dammartin, en remplacement de Mme Chapelle, nommée à May-en-Multien.

M. N... est appelé, comme instituteur-adjoint, à l'école de garçons de Dammartin, en remplacement de M. Chapelle, nommé à May-en-Multien.

Jully. — M. Marlin, instituteur à Nantouillet, est appelé à Jully, en remplacement de M. Fromont, en congé.

Nantouillet. — M. Aubry, instituteur à Vaux-sous-Colombs, est nommé à Nantouillet, en remplacement de M. Marlin.

Montgé. — Mlle Cusemier, institutrice-adjointe à Thorigny, est appelée au poste de Montgé, par suite de la laïcisation de l'école congréganiste de filles de cette commune.

Marcilly. — M. Venet, instituteur à La Madeleine, est appelé à Marcilly, en remplacement de M. Lacoste, nommé à Jaignes.

Anniversaire Patriotique

Le 32^e anniversaire du massacre des mobiles de Passavant a été célébré Dimanche dernier. Comme de coutume, le vénéré juge de paix de Meaux, M. Duval, ancien commandant du 3^e bataillon des mobiles de la Marne, assistait à la cérémonie. Elle a été aussi solennelle que les années précédentes et a eu lieu devant le monument élevé au souvenir des quarante-neuf mobiles prisonniers,

massacrés par les Allemands. Plusieurs discours ont été prononcés.

Auparavant, un service funèbre avait été célébré dans l'église de Passavant. (Écho de la Brie)

La Basilique de Montmartre

On vient d'achever, depuis deux jours, les travaux de fondation du clocher de l'église du Sacré-Cœur. Ce sont deux puits de fondation en béton de ciment armé, tandis que les 83 puits de fondation, nécessités par le reste du monument sont en pierre meulière. Ces puits, de forme oblongue, s'enfoncent à 34 mètres au-dessous du sol de la crypte et à 41 au-dessous du sol de la Butte, ce qui leur permet d'atteindre la couche de gypse. Ces deux puits ont coûté 300.000 francs, alors que les 83 autres ont coûté 3.000.000.

Sur ces puits viendront reposer les contreforts qui soutiendront le clocher dont on va bientôt commencer les travaux. Sa masse énorme s'élèvera à 120 mètres au-dessus de la Butte. Carré depuis la base jusqu'à 75 mètres, il comprendra ensuite une partie octogonale ajourée que surmontera une galerie d'arcades circulaire couronnée d'un dôme byzantin très effilé.

En même temps que l'on construira ce clocher, on passera activement les travaux de décoration de la basilique très avancés en ce moment. On place maintenant les vitraux des chapelles de l'Armée, de la Marine, des Reines de France, de Saint-Vincent-de-Paul, etc.

Enfin, on achève également les autels des chapelles de la Marine et de la Bienheureuse Marguerite-Marie. L'autel de la chapelle de la Marine,

tout en marbre vert de Carrare, portera sur son retable, en bas-relief, un ange soutenant l'épée de l'Amiral Courbet, qu'en décembre 1887 la sœur du vainqueur de Son-Tay et de Fou-Tcheou offrit au Cardinal Richard pour la basilique.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 13 au 20 Août 1902

NAISSANCES

29 Août. — Louis Ferdinand Auguste Hélin, fils de Henri Hélin, et de Claire Léonie Noël.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE DAMMARTIN

Mois d'Août 1902

Pression barométrique :

Maximum : 770, les 9 et 22

Moyenne : 764 mm.

Minimum : 755, le 30.

Température :

Maximum : 29° le 16.

Moyenne : 23-1/2

Minimum : -6° le matin du 12.

Pluie :

14 jours. — Quantité tombée : 45 mm. 7

Jour où il en est tombé le plus, le 25, 13, 3.

Orages : le 16 et le 29.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE

de Dammartin

Gouffé Pierre, de Dammartin, pacage d'animaux abandonnés, trois journées de travail.

Chéron Victor, Loron Alfred, Quicray f^{me} Bodiol, d'Othis, non fermeture des colombiers, chacun 2 fr. d'amende.

Deligny Victor, de Longperrier, roulage, 3 fr. d'amende.

Latte Auguste, de Gonesse, ivresse, 5 fr. d'amende.

Pancheret Raymond, de St-Souplets

divagation de chien, 1 fr. d'amende.

Museur Augustin, d'Othis, roulage, 2 fr. d'amende.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE

de Nanteuil-le-Haudouin

Élie Louis-Eugène-Alexandre, 55 ans cressonnier à Fontaine-les-Cornus, passage avec cheval et voiture sur terre enssemencée, acquitté.

Sehurs Charles, 20 ans, mécanicien à Nanteuil, bruit et tapage nocturne, 2 fr. d'amende.

Desaint Léger-Raoul, 38 ans, marchand de peaux de lapins à Ver, ivresse 2 fr. d'amende.

Pottier Marie, 34 ans, épouse du sieur Meignan Désiré, déhitant à Nanteuil, contravention à l'article 4 de la loi sur l'ivresse, 2 fr. d'amende.

Mme Menuelle Stanislas, à Ver, voiture particulière non éclairée, 1 fr. d'amende.

Le Chemin de fer de Dammartin

Lettre ouverte à M. le Maire

A votre question très précise « Où en est à présent notre chemin de fer à voie normale et que pensez-vous d'un tramway qui aboutirait dans la Grande-Rue, » j'ai l'honneur de vous répondre avec ma franchise accoutumée.

Après les incidents épiques de l'an passé qui ont amené le second referendum avec une majorité des deux tiers des votes émis en faveur de mon projet, le Conseil municipal lui octroya séance tenante une subvention de 75.000 francs. Il restait alors à la Société en formation à obtenir, d'abord, la même somme du département et ensuite la participation de l'Etat pour une somme égale à celle du département et de la ville réunis, c'est-à-dire 150.000 fr.

Tout le monde croyait avec moi et certains même craignaient que l'assemblée départementale n'allouerait à notre voie normale, qui se substituait

à sa voie étroite, ces 75.000 fr. d'autant plus volontiers que cette partie de son tramway lui en aurait coûté 120.000 : 40.000 fr. par kilomètre. selon le projet des Ponts-et-Chaussées. Quant à la participation de l'Etat, elle décollait normalement de l'application des lois sur les chemins de fer d'intérêt local.

De ce fait la société en formation disposait *in spe* d'un capital de 300.000 fr. et avait à faire face, selon le devis de M. Dequeker, après remaniement du projet relatif à la sortie de la gare par les ingénieurs de la Compagnie du Nord, à une dépense de 442.000 fr. ; en d'autres termes, elle avait à trouver la différence, soit les 142.000 fr. manquant, y compris, bien entendu, les *à-valoir* des ingénieurs, c'est-à-dire une somme de 25.000 fr., à titre de provision pour cas imprévus, mais improbables en l'espèce. En effet M. Dequeker, qui s'offrait à construire la ligne à forfait, s'engageait à ne toucher aux 25.000 fr. qu'en cas d'absolue nécessité et après expertise s'il devenait impossible d'éviter une tranchée assez profonde pour faire craindre un glissement de terrain.

La souscription ouverte à cet effet ayant produit la somme de 113.000 fr. il ne manquait donc que 5.000 fr. pour parfaire la somme de 117.000 fr. nécessaire aux travaux, et 25.000 fr. pour provisions, c'est-à-dire 30.000 fr. en chiffres ronds.

Ces 30.000 fr. nous pensions les trouver à Dammartin même, après le vote des 75.000 fr. par le Conseil Général, en offrant de payer les terrains expropriés en actions privilégiées, rapportant 3 p. 0/0, puisque cet argent ne devant pas être dépensé aurait été placé. déduction faite des 5.000 fr. dans un établissement de crédit national et garanti par les actions mêmes des membres du Conseil d'Administration.

Le vote émis par le Conseil général, à sa dernière session ne me paraît pas solliciter la vérification de ces espérances, et, ne me croyant plus autorisée à une initiative quelconque à cet égard, je m'empressai d'examiner, selon votre désir formel, entre tous ceux que l'ignorance fait surgir de toutes parts, les moyens pratiques de

faire aboutir un tramway sur le sommet de la colline Dammartinoise.

En admettant que le tramway, arrivant de Meaux par Juilly, puisse parcourir la rue Piette à Saint-Mard, traverser la rue du Moutier, pour s'engager dans la rue Galopin en face et continuer par le chemin des Ménitres ou d'en haut, dont il emprunterait la berge gauche depuis la rue Samson jusqu'à sa bifurcation au bois du Jarre puis tournerait les Sablons par la droite, afin de gagner le chemin vicinal n° 1, autrement dit chemin de la gare, vers l'embranchement de l'ancienne route de Meaux, vous auriez là un tracé qui présenterait un avantage sérieux sur tous les autres, puisque sur un kilomètre environ vous n'auriez pas de terrain à acheter et Saint-Mard pourrait être très commodément desservi par deux arrêts, l'un à la rue du Moutier et l'autre à la rue Samson, à moins toutefois que vous ne fussiez obligé d'abattre les constructions sur tout un côté de la rue Galopin, qui n'a que 3 mètres de largeur.

Mais si pour d'autres raisons encore, vous étiez obligé de contourner Saint-Mard, je vous recommanderais d'abord le tracé des Ponts et Chaussées, qui ne vous coûterait rien jusqu'à la route départementale n° 21, entre les maisons Herivaux et Deneyer, où vous établiriez un arrêt. De là vous iriez tout droit sur le chemin vert ou d'en bas, puis contournant la butte du Moulin par le col qui fait communiquer vers l'est la vallée du Coigny avec celle de l'Arzillière, vous aboutiriez au chemin des Ménitres à sa bifurcation soit pour continuer par le tracé précédent soit par la partie supérieure du Chemin des Ménitres ou d'en-haut.

Si vous préféreriez toutefois passer à l'est de Saint-Mard, vous suivriez également le tracé des Ponts-et-Chaussées étudié pour la voie normale et que vous prolongeriez jusqu'à la Croix Blanche ; car malgré ses dix mille mètres cubes de terrassement et l'inconvénient final d'une rampe peu réglementaire de 5 à 6 cm. par mètre, sur une longueur de 300 mètres, il vaudrait toujours mieux, malgré la puissance des troleys, que celui qui monterait sur le Carrouge par le Chemin de St-Mard à Rouvres pour des-

endre au sentier de Rouvres par le chemin de la Procession, qui est juste assez large pour livrer passage à une voiture et aboutissant à la Croix-Blanche par une rampe de 10 cm. par mètre.

De cet exposé, il semble résulter avec la dernière évidence que les frais supplémentaires pour achats de propriétés et terrassements se compenseraient ou peu s'en faut pour ces trois passages et se chiffrent, sans doute, avec un minimum de 25.000 fr. pour cette première partie du tracé, car je ne puis espérer pour vous que le département qui fait construire sur routes et qui a déjà fait ses calculs pour arriver à Dammartin par la route nationale et le chemin de Thieux et qui ne s'annexe les terrains d'autrui qu'en cas d'absolue nécessité, vous en fasse noblement cadeau. Je vous le souhaite cependant.

A présent que le plus difficile est fait et que nous sommes arrivés sur la crête où la tour mutilée du vieux moulin à 500 mètres devant nous, semble épier nos mouvements à travers les arbres tourmentés par les vents en congé, veuillez remarquer avec moi que le chemin de la gare n'a lui aussi que 5 mètres de largeur et qu'il faudrait quelque peu emprunter aux voisins qui semblent jalousement garder leur bien derrière des haies vives et des rangées d'arbres fruitiers et puis, qu'on établisse la gare des marchandises dans les jardins de notre ami Offroy ou que l'on contourne la propriété Jamet, pour l'asseoir en face d'Emilien Vincent, il faudra toujours payer et si je hasarde pour tout ceci le chiffre de 45.000 fr., vous ne m'accuserez pas de jeter l'argent par la fenêtre.

Ainsi vous aurez dépensé 40.000 fr. pour aborder la ville par un bout et à la distance d'un kilomètre du faubourg de Paris, tandis que le tracé des Ponts et Chaussées s'arrête exactement à 500 mètres de l'agglomération urbaine et que c'est le seul qui ne coûtera rien à la communauté. Il est vrai qu'il aboutit au bas de la côte et que l'autre la gravit toute entière; mais les Dammartinois sont habitués depuis des siècles à se moquer d'une difficulté de ce genre, du moment que les Oulches restent indemnes.

Cependant, pour faire plaisir aux habitués de la Pointe, pousserez-vous peut-être jusqu'à l'hôtel du Chemin de Fer et pour ne pas mécontenter les anciens paroissiens de St-Jean, les irez-vous chercher sous le porche de cette église restaurée, puisque avec 40 ou 50.000 fr. de plus, tout le monde serait content, excepté les gens de Longperrier, qui jusqu'ici attendaient l'omnibus à la Restaurette. Mais chacun pour soi, n'est-ce pas ?

Admettons toutefois que ce tracé obtienne la majorité des suffrages dans un nouveau referendum et que la ville s'en tire avec 40.000 francs seulement, si l'on veut bien lui permettre d'arrêter ses largesses au boulevard du Calvaire, pensez-vous sérieusement vous glisser alors dans un fauteuil avec un soupir de satisfaction béate ? Rappelez-vous donc le murmure qui l'an dernier s'éleva de la foule à la lecture du rapport de l'ingénieur en chef du département, qui ne prévoyait au commencement, pour ménager les jambes du petit chemin fer à voie normale, que 4 départs par jour. « Comment, disait-on, mais l'omnibus y va cinq fois par jour et même six fois le dimanche ! » Que serait-ce donc si le tramway n'allait et ne venait que deux fois ?

Vous vous relèverez d'un bond et décréterez un nouveau referendum pour savoir si l'administration municipale devra ou non se mettre à la tête d'une entreprise d'électricité, dont l'établissement se monterait au dire de l'ingénieur Billena, consulté par M. Lemarié, à la modique somme de 200.000 fr. Il est vrai qu'on pourrait aussi éclairer Dammartin et même prêter aux fermiers des environs la force motrice pour battre en grange. C'est cela qui nous donnerait un renom de gens avancés ! Vous achèterez ensuite un matériel roulant spécial au tronçon de Saint-Mard à Dammartin pour la bagatelle de 30.000 fr., puis vous engagerez des walmen et des conducteurs, vous appointerez un caissier et un secrétaire pour se surveiller et faire des rapports et quand tout marchera enfin et que les contribuables paieront une augmentation de 30 pour cent, c'est alors que vous entendrez des amis et que mes adversaires avoueront qu'il est bien plus dif-

ficile de mettre en branle un petit wagonnet que de faire dérailler un chemin de fer, dont les amis, permettez-moi cet euphémisme, ne sont pas tous ensevelis sous les décombres.

Ecoutez donc les réflexions de l'un d'eux qui en sort meurtri parce qu'il a toujours pensé que le tramway de Meaux ne repaîtrait pas aux besoins particuliers de Dammartin, qui pour profiter de sa situation devait se mettre en communication directe avec la capitale, tandis que deux voyages par jour suffiraient au tramway, pour nous amener les marchandises de toutes provenances et mettre les fonctionnaires, les plaideurs et les hommes d'affaires en rapport avec le chef-lieu d'arrondissement.

Comparez l'effort modéré mais impuissant de vos administrés pour la voie normale avec celui qu'il vous resterait à faire pour la voie étroite et concluez avec lui d'accepter modestement le tramway offert par le département, si vous n'arrivez pas à décider les ingénieurs à faire passer leur ligne par le chemin des Poutlets, relié au chemin vert ou d'en bas, jusqu'à la rue de la Sainte-Fontaine, au bas de la côte et sous les murs mêmes de Dammartin.

Et pour suppléer à nos relations avec la gare ne vaudrait-il pas infiniment mieux de subventionner, à raison d'un millier de fr. par an et pour une période de 5 ans, je suppose, une entreprise d'automobiles, qui toucherait une prime de 3 à 4.000 fr. de la C^e du Nord et 1.000 fr. environ de l'administration postale ? Elle chercherait les voyageurs et les ramènerait au Boulevard, s'arrêtant un instant à la Pointe, à la Porte de Paris et à la Restaurette et filerait comme un trait par la route départementale toujours bien entretenue, jusque dans la cour même de la gare, nous évitant de passer sur une centaine de mètres au moins dans la boue et par la pluie et ce qui plus est toute la séquelle des dépenses supplémentaires, qui nous menacent de toutes parts. Mais pour que cet avis, quelque peu autorisé, par huit années d'études, ne pèse d'un fêtu dans vos délibérations futures, j'ai l'honneur de vous offrir ma démission de conseiller municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,

l'expression de mes sentiments respectueux.

E. STUDER.

Dammartin, le 1 Septembre 1902.

Horticulture

Les Chenilles des Pommiers

On lit dans l'excellente Revue *Le Cidre et le Poiré*, sous la signature de M. Lecœur, bien connu pour ses études sur *Ponthonomie* et la *chématobie* :

Le printemps exceptionnellement froid et surtout humide de cette année a été très nuisible à la végétation des pommiers.

Par contre, ce froid n'a été nullement nuisible aux chenilles et la pluie à au contraire favorisé plutôt les éclosions des œufs de l'yponomie du pommier ; au si ces éclosions se sont-elles produites cette année avec une abondance inusitée.

Et la joie que causent aux cultivateurs les belles journées exceptionnellement si favorables cette année aux travaux de fenaison est bien tempérée par l'état lamentablement jauni dans lequel se trouvent leurs pommiers qui se fanent en même temps que leur foin.

Ce sont les chenilles de l'yponomie du pommier qui accomplissent cette néfaste besogne en ce mois de juillet.

Il faut bien retenir qu'il n'existe que deux chenilles *réellement* nuisibles aux pommiers, ce sont la *chématobie* et l'yponomie.

La *chématobie*, je l'ai fait connaître en son temps ; elle dévore les pommiers en mai.

L'yponomie, elle dévore les feuilles en juillet.

Le mal cause par l'yponomie du pommier est irréparable, car le plupart des bourgeons dont elle dévore les feuilles cette année, seraient devenus, l'an prochain, des bourgeons à fruits.

Or à la suite de la disparition de leurs feuilles ces bourgeons, s'ils ne meurent pas, ne peuvent s'ouvrir, c'est-à-dire se mettre à fruits pour l'année prochaine.

Et l'on ne fait rien pour entraver sa reproduction et son action dévorante ! Le cultivateur se contente de regarder d'un oeil navré le fléau, qui brûle les feuilles de ses pommiers, lui semble-t-il, ignorant les notions les plus simples de l'en-

tomologie, notamment les métamorphoses des chenilles en papillons.

Les chenilles de l'ypoméute au moment où j'écris cet article seront chrysalidées et seront métamorphosées en papillons au moment où il paraîtra.

Chaque chenille file un petit cocon blanc, en forme de fuseau pointu, qu'elle accole à celui de sa sœur voisine, de sorte que 30 ou 40 cocons, plus ou moins se trouvent ainsi réunis sous une feuille non dévorée, choisie pour abriter les chrysalides jusqu'à la métamorphose prochaine.

A noter que quand les yponomeutes se trouvent sur un pommier en état de véritable pullulation (6 à 7.000 environ), elles se laissent choir à terre s'il fait un peu de vent et de chaleur au moment de la chrysalidation.

Puis elles remontent sur le tronc qu'elles tapissent de soie, chaque chenille filant un fil soyeux très blanc en cheminant, et alors elles se chrysalident en paquets renfermant des milliers de cocons à la naissance des branches charpentières des pommiers ou sous le tronc principal s'il est incliné, car elles ne peuvent trouver d'autre abri dans le pommier complètement dépourvu de feuilles.

Que faire pour détruire ces chenilles ? Sitôt que les opérations du fanage se sont terminées, je conseille de mettre un homme ou deux par ferme ou herbage, pendant plusieurs jours, à cueillir les paquets de cocons qui seront ensuite brûlés ou écrasés avec le plus grand soin.

Mettant en pratique le proverbe : « Aïd--toi le ciel t'aidera », on diminuera ainsi le nombre des papillons femelles à éclore des chrysalides en août, et portant les pontes seront diminuées d'autant en août.

FAITS DIVERS

UNE MODE ANGLAISE

Un journal londonien, le *Daily Mail*, reproduit la gracieuse silhouette d'une jeune miss dont le bras nu délicatement replié, porte, gravé à la hauteur du coude le portrait de son « sweetheart », lisez fiancé.

C'est la nouvelle mode adoptée par la jeunesse aristocratique de la Grande-Bretagne, d'arborer ainsi sur l'épiderme les traits de celui ou de celle qu'on aime.

On avait essayé d'abord du tatouage, si en faveur il y a quelques années. Mais le tatouage présentait ce terrible inconvénient qu'une jeune miss un peu *flirt* pouvait avoir, au bout de peu d'années, un véritable album, du coude au premier bracelet.

Le procédé actuel déaive de la photographie. L'empreinte n'est pas indélébile. Une image peut s'effacer du bras aussi facilement que du cœur.

PRÉSENCE D'ESPRIT

En 1654, une émeute ayant éclaté dans Paris, à cause du manque de pain, un détachement de mousquetaires, conduit par le brigadier Moïhac, fut envoyé à la place Maubert pour y rétablir le calme. Au lieu de manifester des dispositions hostiles contre tous, le brigadier, homme d'esprit, dit aux émeutiers, en ôtant poliment son chapeau : « Messieurs, nous n'avons ordre que de tirer sur la canaille. Je prie tous les gens honnêtes de s'éloigner. » Personne ne voulut passer pour canaille, et tout le monde se retira.

Lectures pour Tous

Le N° 12 de la 4^{me} année des **Lectures pour Tous**, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIE

M. PILARDEAU, serrurier
à Dammartin, demande

UN APPRENTI

On demande un Ménage dans les environs. l'homme a tout faire, principalement le jardin et les voitures ; la femme pour l'intérieur de la maison.

S'adresser au Bureau du Journal.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE